



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1 juin 2021
16 heures 30

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

AS/AS

N° 002711

Assurances

Modification du périmètre du groupement de commande constitué entre la Ville d'Apt, le Groupement d'Intérêt Public de « Restauration du Pays d'Apt Luberon » et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Apt pour la passation de marchés public d'assurances

Affiché le :

Lundi 7 juin 2021

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 1 juin 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 26 mai 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENT : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé que les polices d'assurance relatives à la responsabilité civile, à la couverture des dommages aux biens, à celle de la flotte automobile, à la protection juridique des agents, des élus et de la personne morale ainsi que l'assurance pour les expositions temporaires et les collections permanentes arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

Madame le Maire propose de modifier le périmètre du groupement constitué entre la Commune d'Apt, le Groupement d'Intérêt Public de « RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON » et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Apt aux fins d'intégrer dans la consultation la police d'assurance Responsabilité Civile au profit du Groupement d'Intérêt Public de « RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON ».

Vu, l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique selon lequel la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement et peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché au nom et pour le compte des autres membres.

Vu, la délibération n° 2148 du mardi 23 mai 2017 approuvant la création du groupement de commande constitué entre Groupement d'Intérêt Public de « RESTAURATION DU PAYS D'APT LUBERON » et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Apt, pour la passation de marchés de prestation de service d'assurance.

Considérant, qu'aux termes de l'article 9 de la convention constitutive du groupement de commande les prestations de services relevant de son périmètre constituent un besoin récurrent et que le groupement est qualifié de « permanent ».

Considérant, qu'aux termes de l'article 8 de cette même convention que les éventuelles modifications de l'acte constitutif du groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement, dont les décisions sont notifiées au coordonnateur.

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve, la modification du périmètre du groupement de commande concernant la passation des marchés d'assurance dans les domaines ci-après :

	Ville d'Apt	CCAS	GIP
Domage aux biens	X	X	X
Flotte automobile	X	X	X
Protection juridique des agents, des élus et de la personne morale	X	X	
Responsabilité civile et risques annexes	X	X	X
Expositions temporaires et les collections permanentes	X		

Rappelle, que la Ville d'APT est coordonnatrice du groupement de commande et que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de la Ville d'Apt.

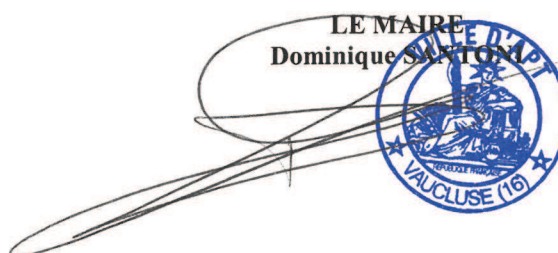
Autorise, Madame le Maire à signer tout document relatif à la modification de l'acte constitutif du groupement de commande.

Autorise, Madame le Maire à signer, pour le compte du groupement, les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront.

Délègue, à Madame le Maire tout pouvoir pour préparer, passer, signer, exécuter (y compris la résiliation) et régler les marchés et les avenants relatifs aux marchés de prestation de service en assurance.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SAINTOMÉ



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210607-2711-DE
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021